



Organisation
internationale
du Travail



Projet « JEUN'ESS »

« Promotion de l'Economie Sociale et Solidaire et Création d'Emplois

Décents pour la Jeunesse Tunisienne »

APPEL A CANDIDATURE POUR LE SOUTIEN DE STRUCTURES DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE, IMPACTEES PAR LA COVID-19

LE « FONDS URGENCE COVID » A POUR VOCATION PRINCIPALE DE CREER DES OPPORTUNITES DE
DEVELOPPEMENT ET D'EMPLOIS DECENTS POUR LES JEUNES EN SITUATION DE VULNERABILITE

VOUS ETES CONCERNES PAR CET APPEL SI VOUS REPONDEZ AUX CRITERES GENERAUX SUIVANTS :

✓ Le représentant légal de la structure a moins de 35 ans

Ou

✓ La structure compte au moins 50% d'employés qui ont moins de 35 ans

Ou

✓ Au moins un associé de la structure à moins de 35 ans

✓ Régions concernées : Gabès ; Jendouba ; Kairouan ; Kasserine ; Kebili ;
Le Kef ; Sidi Bouzid

✓ Type de structures éligibles : Entreprises solidaires ; Entreprises
commerciales ; GDAP ; Coopératives ; SMSA ; Associations ; Mutuelles ; GIE



Organisation
internationale
du Travail

Contexte général

Les organisations de l'Economie Sociale et Solidaire en Tunisie sont dans la majorité des structures naissantes et n'ont pas encore de ce fait atteint un stade de développement leur permettant de résister à des crises comme celle de la COVID-19. La pandémie a en effet accru leur vulnérabilité en raison notamment des mesures de confinement total qui les a contraintes à ralentir, voire arrêter leurs activités.

En l'absence d'un appui et d'un accompagnement spécifiques, ces organisations risquent la fermeture définitive avec des conséquences économiques, sociales et sanitaires graves sur des milliers de personnes qui courent le risque de se retrouver sans emploi ou d'être contraints de travailler dans l'informel. Ce constat explique à lui seul l'urgence de fournir un appui à ces organisations pour assurer dans un premier temps leur survie et leur permettre dans un deuxième temps de se développer et d'élargir leurs activités afin qu'elles continuent à jouer leur rôle en tant qu'acteur de développement local.

C'est dans ce cadre que le projet JEUN'ESS a mis en place un « Fonds Urgence COVID » pour appuyer les structures en difficulté en les aidant à élaborer et mettre en œuvre un plan de sauvetage efficace. Il s'adresse principalement aux jeunes tunisiennes et tunisiens en situation de vulnérabilité et se traduira sous forme de subventions octroyées aux bénéficiaires.

Le projet JEUN'ESS mis en œuvre par l'Organisation Internationale (OIT) en partenariat avec le Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement s'inscrit dans le cadre du programme EU4YOUTH (Programme d'Appui à la Jeunesse Tunisienne) financé par l'Union Européenne (Convention de financement entre le gouvernement Tunisien représenté par le Ministère de Développement, de l'Investissement et de la Coopération Internationale et l'Union Européenne ENI/2018/041-142).

Le programme EU4YOUTH a pour objectif la contribution à l'inclusion économique, sociale et politique des jeunes Tunisiens les plus défavorisés à travers une approche de développement local en particulier dans les zones préalablement identifiées sur des critères de développement.

L'Organisation Internationale du Travail (OIT) est une agence spécialisée des Nations Unies qui a pour mission de promouvoir les droits au travail, favoriser la création d'emplois décents, améliorer la protection sociale et renforcer le dialogue social pour résoudre les problèmes liés au monde du travail. Sa structure tripartite constitue une plateforme unique pour promouvoir le travail décent pour tous les hommes et les femmes.

Objectif de l'appel à candidature

Le projet JEUN'ESS a mis en place un « **Fonds Urgence COVID** » destiné à soutenir les structures traversant des difficultés suite à la pandémie de la COVID-19. Ce fonds se traduira sous forme de subventions et aura pour vocation de soutenir les structures de l'ESS dans la mise en œuvre d'un plan de relance visant le sauvetage de leur activité.

Cet appui doit permettre de garantir une dynamique de développement de la structure en préservant les emplois déjà existants et en impulsant une stratégie de création de nouveaux emplois.

Il s'adresse principalement aux catégories de jeunes en situation de vulnérabilité présents dans les 7 régions visées par le projet, à savoir, Gabès, Jendouba, Kairouan, Kasserine, Kebili, Le Kef et Sidi Bouzid. Les critères d'éligibilité sont mentionnés dans la suite de ce document.

Processus général

Afin de renforcer la résilience des organisations de l'ESS impactées par la pandémie de la COVID-19, cet appel à candidature suivra les grandes étapes suivantes :

- ✓ L'identification de structures de l'ESS (ayant un impact social) **déjà existantes et opérationnelles**, se trouvant dans une situation économique et sociale difficile mettant en danger la préservation de ses emplois.
- ✓ La participation de ces structures aux différentes phases de sélection avant le choix final qui aura lieu devant un jury composé de représentants d'organismes publics, de partenaires sociaux et d'acteurs de la société civile. L'ensemble du processus de sélection est décrit en toute transparence dans la suite de ce document.
- ✓ L'appui des structures sélectionnées lors du jury final à travers une subvention, un accompagnement technique et de suivi. Aucune participation financière ne sera demandée au bénéficiaire.

RESULTATS ATTENDUS

- ✓ La structure a identifié les problématiques liées à sa baisse d'activité
- ✓ Un plan de sauvetage solide a été consolidé avec l'appui de l'équipe JEUN'ESS
- ✓ Un appui financier en lien avec des objectifs de résultat a été accordé
- ✓ Des emplois ont été préservés / créés

JEUN'ESS

Logo of the European Union, the flag of Turkey, and the logo of the International Labour Organization (OIT).

CONDITIONS D'ELIGIBILITE

- X Les structures pouvant s'engager sur l'ensemble de la période du processus comme indiqué dans le chronogramme ci-dessous.
Si vos engagements ne vous permettent pas de suivre l'ensemble du programme, il est inutile de candidater
- X Tout dossier incomplet sera automatiquement éliminé avant la procédure de sélection
- X Chaque structure ne peut présenter qu'une seule proposition de projet et peut bénéficier seulement d'une subvention



Organisation
Internationale
du Travail

- ✓ Le représentant légal de la structure a moins de 35 ans
- Ou
- ✓ La structure compte au moins 50% d'employés qui ont moins de 35 ans
- Ou
- ✓ Au moins un associé de la structure à moins de 35 ans
- ✓ Régions concernées : Gabès ; Jendouba ; Kairouan ; Kasserine ; Kebili ; Le Kef ; Sidi Bouzid
- ✓ La structure doit impérativement justifier de son existence légale (JORT / Matricule fiscal / Registre du Commerce)
- ✓ Le respect de l'OIT et de ses partenaires : absence totale de discrimination et conformité aux lois régissant le code du travail en Tunisie
- ✓ Type de structures éligibles : Entreprises solidaires ; Entreprises commerciales ; GDAP ; Coopératives ; SMSA ; Associations ; Mutuelles ; GIE



Organisation
Internationale
du Travail

Les candidatures des organisations féminines sont fortement encouragées !

Toute déclaration mensongère engage la responsabilité de celui qui postule

Processus et calendrier de candidature, de sélection et d'octroi des financements

Cet appel à candidature se fera selon les phases distinctes suivantes :



*Il est à noter que l'ensemble des dates indiquées ne sont pas définitives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution des conditions de réalisation dans le pays.

- **Phase de soumission du formulaire du dossier de candidature**

Dans cette phase, il vous sera demandé de fournir des documents administratifs en lien avec votre structure ainsi que de remplir le formulaire de candidature (à télécharger ci-dessous) qui comprend également la demande d'un plan de sauvetage. La date limite pour postuler est fixée au 19 septembre 2021 à 23h59 (Tunis). Tout dossier envoyé au-delà de la date limite ne sera pas pris en compte.

- **Phase de sélection (1) sur dossier**

Suite à l'appel à candidature une première phase de sélection se basera sur les dossiers présentés et leur aptitude à répondre aux objectifs demandés par le projet. Les candidats retenus pour la phase suivante seront notifiés par un appel téléphonique ainsi qu'un email afin de se présenter pour la seconde phase de sélection.

- **Phase de sélection (2) : Journées d'évaluation**

Lors de cette phase, les candidats devront être présents physiquement à condition que les mesures sanitaires en vigueur le permettent. Dans le cas contraire, les candidats seront informés des nouvelles modalités. L'objectif de cette étape sera de mieux connaître les profils des candidats et d'évaluer leur capacité à répondre aux objectifs de sauvetage de

leur structure. Les candidats sélectionnés suite à cette phase auront la possibilité de suivre la phase de renforcement de capacités et de présenter leur projet devant le jury. Il est à noter que l'équipe JEUNESS pourra interrompre à tout moment le processus de sélection et formation des candidats sélectionnés en cas d'attitude non adaptée ou de non assiduité. La date indicative de fin de sélection prévue est le 01 octobre 2021.

- **Phase de renforcement des capacités**

Cette phase sera dédiée aux participants ayant été retenus suite à la phase 2 de sélection du projet. Les candidats sélectionnés bénéficieront d'un cursus d'accompagnement et d'incubation pour les accompagner sur le processus technique de développement de leur plan de relance mais également sur le développement du savoir-être de l'équipe. Ces séances de formation se concentreront sur les thématiques suivantes :

- ✓ Définition des objectifs par projet
- ✓ Développement d'un projet de sauvetage viable personnalisé
- ✓ Rappel des fondamentaux de l'ESS
- ✓ Gestion financière et levée de fonds
- ✓ Gestion des Ressources Humaines
- ✓ Ouverture sur le marché : stratégie marketing et commerciale
- ✓ Leadership, communication, soft-skills...

- **Comité de sélection et lancement des projets :**

Les propositions de développement des structures seront évaluées et sélectionnées par un jury suite à une présentation orale et un envoi des documents avant le jour du « pitching ».

Le jury a le droit d'éliminer des participants ou de demander des modifications du budget et des activités avant la signature du contrat de convention. La décision du comité d'évaluation est souveraine et sans appel.

La sélection des projets sera effectuée sur la base d'une grille d'évaluation préétablie.

Les structures retenues bénéficieront d'une subvention octroyée sur différentes tranches qui seront dépendantes et fonction de l'atteinte des objectifs du projet et conformément aux objectifs et aux délais convenus. Un appui technique et continu sera assuré par l'équipe JEUN'ESS.

La date indicative prévue pour la sélection finale est prévue pour le 29 octobre 2021.

Dépôt du dossier de candidature

Le dossier de candidature devra impérativement comprendre :

- Une copie du matricule fiscal de la structure qui candidate. Le nom sur le formulaire et le matricule fiscal doivent correspondre

- Une copie de la publication de la structure dans le JORT
 - Une copie du document d'identité de la personne légalement responsable de la structure
 - Une attestation de l'activité récente de la structure (moins de 2 mois) : facture d'eau ou d'électricité, contrat de location, facturations récentes
 - Le formulaire joint à cet appel à candidature doit être rempli dans son intégralité, en mentionnant l'ensemble des détails demandés
-
- ✓ Pour les régions de Kairouan, Kasserine et Sidi Bouzid : mhadhbi@ilo.org en copie belgecem@ilo.org
 - ✓ Pour les régions du Kef et Jendouba : derouiche@ilo.org en copie belgecem@ilo.org
 - ✓ Pour les régions de Gabès et Kebili : chroud@ilo.org en copie belgecem@ilo.org

Les candidatures devront être envoyées au plus tard le 19 septembre 2021 à 23 :59 (Tunis).

Merci de mettre « **Candidature JEUNESS Fonds COVID + nom de votre région** » dans l'objet du mail.

Tout dossier soumis après cette date ou incomplet ne sera pas pris en compte.